

N°851

20 Mai 2022
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

L'indispensable information !

Scandales alimentaires, pénurie et hausse des prix font désormais partie de notre quotidien. L'information du consommateur et le besoin de transparence sont de plus en plus nécessaires, alors que les scandales alimentaires s'accumulent. Or, le 26 avril dernier, le gouvernement a annoncé la possibilité de modifier temporairement les recettes de produits alimentaires. Ces modifications ne sont pas obligées d'être portées sur les étiquettes. Cette mesure peut mettre en cause la santé des consommateurs en n'informant pas sur la présence possible d'allergènes. Les industriels de l'agroalimentaire ne raisonnent que rentabilité et réduisent au minimum la maintenance préventive ainsi que le nettoyage. Or ces deux postes pris à la bonne hauteur auraient évité bien des drames.

La guerre en Ukraine qui affecte l'approvisionnement de l'industrie alimentaire pour la production de certaines denrées est prétexte à cette mesure. La Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) a recensé plus de 70 produits bénéficiant de ces dérogations. De plus, cette mesure intervient dans un contexte de hausse des prix qui s'installe. L'INSEE annonce une inflation de 4,5% sur les 12 derniers mois et concerne notamment des produits de consommation courante. Des produits qui augmentent nettement plus vite que l'indice général des prix ainsi que certains postes de dépenses incompressibles qui ont explosé depuis l'an dernier.

Il est urgent de réclamer des mesures qui protègent les consommateurs, une loi contraignante pour les industriels sur la qualité et l'information de leurs produits, une augmentation générale des salaires pour faire face à l'inflation et pouvoir consommer des produits de qualité.



Branche Poste

Et si on rouvrait ?

Après 2 ans de lutte acharnée, les habitants, le maire et la CGT FAPT se sont rassemblés lundi 9 mai pour fêter la réouverture du bureau de poste de Stains. Il aura fallu toute la ténacité et la détermination du maire communiste, des usagers, des élus et de la CGT FAPT pour qu'enfin le service public postal rouvre ses portes. On ne dira jamais assez combien les services publics de proximité sont essentiels au ciment de la société.

Ce succès est le fruit d'une lutte incessante et convergente. Soutenue par l'UD et l'Ugict CGT 93, relayée et appuyée par nos élus CGT FAPT au Conseil d'Administration, cette bataille a été gagnée avec la réouverture du bureau de poste le 9 mai.

Pour la CGT FAPT, l'emploi en nombre et en qualité est garant du bon fonctionnement du bureau et du service rendu. Un service public qui ouvre, c'est le bien commun de tous.

DPD/Geopost quittent la Russie

Dès le 28 février, La Poste avait suspendu tous les flux de Geopost avec la Russie, et le 11 mai dernier, elle annonce, par un communiqué de presse, qu'elle se retire du marché russe.

Depuis 2004, sa filiale DPD Russie exerçait principalement auprès de particuliers et de PME. Elle emploie 3000 personnes. L'opération de transfert de propriété est lancée. La Poste dit prendre toutes les garanties et se prépare à une dépréciation de valeur de la société.

La CGT sera vigilante concernant les conséquences sociales et économiques de cette opération financière, elle est intervenue pour demander des informations et garanties. Les réponses sont aussi évasives que dans le communiqué de presse de Geopost.

Branche Télécoms

Le Far West des Télécoms

L'arrivée de la fibre optique vire au cauchemar dans de nombreuses communes de France. Infrastructures dégradées, SAV débordés... Le syndicat mixte du Val d'Oise chargé de la Fibre a lancé, avec 27 collectivités locales, une mise en garde aux opérateurs pour « préserver l'intégrité des biens communs que sont les nouveaux réseaux fibre optique ».

A Saclay, épicentre de l'industrie quantique française et hôte de Polytechnique, certains (15% à 20% des abonnés Fibre) n'ont plus Internet depuis 150 jours. Exemple pour mieux comprendre : ouvrir une armoire de rue où sont raccordés les abonnés d'un quartier, y démêler « le plat de nouilles », l'indigeste nœud de fibres multicolores, prend 5 jours.

En 5 mois, les centaines de passages des sous-traitants d'Orange, SFR, Free et Bouygues ont juste réussi à mettre le bazar dans l'armoire.

Ils ont osé faire appel !

A partir du 11 Mai 2022 se tient le procès en appel de l'ex-PDG Didier Lombard et l'ex-DRH Louis-Pierre Wenes de France-Telecom Orange, suite à leur condamnation en première instance pour harcèlement moral institutionnalisé dans une stratégie d'entreprise.

Plus de 10 ans après les faits et la vague de suicides de salariés et 3 ans après la condamnation de dirigeants, le procès se déroulera jusque début juillet.

France Telecom (devenu Orange en 2013) accusé d'avoir instauré une politique de réduction des effectifs « jusqu'au-boutistes » sur l'année 2007-2008 avait été condamné à 75.000 euros d'amende (non contestée par l'entreprise).

La CGT solidaire avec les victimes et leurs familles a fait à un rassemblement le 11 mai dernier.

FLASH
CADRES



FLASH
CADRE

 Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT
Union Fédérale des Cadres
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 30 - C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : ufc@cgt-fapt.fr



Échos

Accord handicap

La direction de l'Apec et les organisations syndicales ont signé à l'unanimité le 15 avril un nouvel accord, qui vise à mettre en place un accompagnement renforcé sur la question du handicap. Cet accord, qui fait suite à un précédent accord signé en mai 2017, porte non plus uniquement sur l'emploi et l'intégration des collaborateurs-rices en situation de handicap, mais plus largement sur leur inclusion. Il ne s'agit donc plus pour les personnes porteuses d'un handicap de s'adapter, mais à l'ensemble des salarié-e-s d'accueillir la diversité et la différence comme une richesse pour le collectif. En 2021, le taux de salarié-e-s bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) à l'Apec atteignait près de 6 %.

Sociétal

Déni social chez ORPEA

La Fédération Santé et Action Sociale CGT a été mise devant le fait accompli d'un accord signé le 8 avril entre ORPEA et Uni Global Union sur le travail éthique, le dialogue social, le négociation collective et les droits syndicaux.

Le cynisme de cet accord résonne en écho avec le scandale de la maltraitance organisée : le but, redorer une réputation. La CGT, unique organisation confédérée représentative chez ORPEA, conteste cet accord illégitime tant par sa validation par des organisations syndicales représentant moins d'un tiers des effectifs mondiaux, que par sa négociation en toute opacité (aucune instance représentative du personnel sollicitée).

La CGT exige que UGU dénonce sa signature pour que la CGT entame une négociation légitime et nécessaire.

Scandaleuse prescription

Très efficace contre le charançon du bananier, le chlordécone est un perturbateur endocrinien et cancérigène qui affecte aujourd'hui 92% des Guadeloupéens et Martiniquais. Interdit dès 1975 par les Etats Unis, il a fallu attendre 1990 pour qu'il le soit en France où industriels et propriétaires terriens, avec la complicité de l'État, ont néanmoins obtenu une dérogation permettant son usage jusqu'en 1993 aux Antilles ! En 2006, plusieurs associations environnementales et la CGT Guadeloupe ont saisi la justice.

Aujourd'hui le parquet explique qu'il y a prescription et annonce l'arrêt des investigations. Ce scandale nous interpelle sur la capacité de l'État à résister aux pressions des lobbies, à assumer ses responsabilités et à entendre les lanceurs d'alertes. La CGT défend l'intérêt des travailleurs et des populations et poursuivra son action pour une juste réparation.

International

Une protection !

Après examen des pratiques collectives de 80 pays et du cadre juridique de 125 pays, l'Organisation Internationale du Travail constate que la couverture des employés par une Convention Collective réduit les inégalités salariales et que la négociation collective a joué un rôle important dans l'atténuation de la crise causée par la pandémie Covid-19.

Si la négociation collective est un outil de résolution des problèmes extraordinairement puissant et utile, il existe des variations considérables entre les pays, allant de plus de 75% dans de nombreux pays d'Europe, à 25% dans d'autres pays. Il est essentiel de garantir la reconnaissance du droit à la négociation collective et de la favoriser pour garantir une protection adéquate à tous les travailleurs.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Jeunes fragilisés

L'enquête « Génération » du Centre d'Études et de Recherches sur les qualifications, sur 25000 jeunes tous les 6 ans, retrace leurs parcours depuis la fin de leur formation en 2017.

En février 2020, cette génération est moins au chômage que celle de 2010 ; Elle est plus en CDI, et plus diplômée, même si seuls 8% d'enfants d'ouvriers le sont du supérieur.

En mars 2020, les jeunes en CDD perdent leur emploi, notamment pendant le confinement.

Dès l'été 2020 les non-diplômés retrouvent de l'emploi surtout non qualifié, alors que les diplômés font face à un marché de l'emploi au ralenti.

En 2021 la reprise d'activité bénéficie surtout aux jeunes diplômés, dont le taux d'emploi est supérieur à celui des non-qualifiés, même si le taux global de chômage des jeunes n'est pas revenu au niveau de 2020.

Luttes

Soutien à Teldja

Comment un combat contre le sexisme et le racisme en entreprise peut tourner en entretien préalable au licenciement. C'est l'histoire de Teldja Seniguer, cadre à CARIS OREF Occitanie, qui a émis depuis plusieurs mois des alertes dénonçant un climat sexiste et raciste dans son entreprise.

Il est vrai que Tedja cumule les handicaps : femme, enceinte, unique déléguée syndicale de son entité, membre de l'UD Haute Garonne et Secrétaire Générale de l'UD Toulouse-Sud.

Cette procédure de licenciement se fait en contradiction complète avec la protection des victimes et témoins de sexisme, de racisme ou de harcèlement sexuel.

Parce que s'attaquer à Tedja, c'est attaquer à toute la CGT, nous appelons à exiger l'arrêt immédiat de la procédure de licenciement.

Chapelle Darblay : victoire !

Depuis, le 10 mai, la démolition de l'usine de Chapelle Darblay et la vente des machines presque centenaires est de l'histoire ancienne puisque la métropole rouennaise – qui avait préempté le site et les machines – revend à deux industriels : Fibre Excellence et Véolia. Mise à l'arrêt depuis l'été 2020, l'usine est un véritable modèle d'industrie vertueuse pour la transition écologique avec sa chaudière biomasse, sa station d'épuration et la possibilité d'acheminer le papier recyclé par la Seine ou par le rail. Après presque trois ans de luttes, ce dernier site français de fabrication de papier journal et d'emballage 100 % recyclé, est sauvé. Cette victoire est le résultat de la bagarre sans faille des représentants du personnel avec La CGT.

Égalité

En cascade...

La CGT a obtenu la régularisation de douze travailleurs sans-papiers en poste sur différents chantiers de la région francilienne, et notamment en Seine Saint-Denis sur le site du futur village olympique. Alors que certains de ces ouvriers n'étaient même pas déclarés, ils se sont rapprochés du syndicat afin de faire valoir leurs droits face à leurs employeurs, des sociétés sous-traitantes de GCC. La sous-traitance en cascade est une pratique malheureusement très courante dans le BTP. Elle favorise le moins-disant social et crée les conditions de la surexploitation des travailleurs, la dégradation des conditions de travail et le dumping social, procédés qui vont à l'encontre des engagements actés dans la charte sociale des jeux Olympiques encadrée par l'Organisation internationale du travail et signée par les différents acteurs prenant part à l'organisation du macro-événement sportif.